

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2020

Artikel: Vaud : la durabilité façon radicale : ce qu'une simple élection complémentaire à la Cour des comptes vaudoise dit des réflexes politiques et des stratégies partisans
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

récolter des fonds auprès de *sponsors* et mécènes. Autant de réflexes et de comportements typiques des entreprises globalisées plutôt que des hautes écoles de culture régionale chez lesquelles on n'observe en revanche pas trace de la moindre intention de renoncer au chacune pour soi, encore moins d'une aspiration à une définition

commune des conditions d'acceptation des «contributions provenant de l'économie privée».

Et même si, en Europe tout au moins, le financement de la formation supérieure incombe toujours en majeure partie aux collectivités publiques, les hautes écoles se conforment de plus en plus au modèle de

l'université-entreprise. A ce jeu à haut risque ne peuvent jouer que des autorités académiques lucides et fermes et des communautés universitaires animées par une conviction d'ensemble, plutôt que divisées par des *a priori* idéologiques peu opérationnels ou, plus pervers encore, par de vaines querelles et des rivalités de personnes.

Vaud: la durabilité façon radicale

Ce qu'une simple élection complémentaire à la Cour des comptes vaudoise dit des réflexes politiques et des stratégies partisanes

Yvette Jaggi - 23 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24997>

A côté des *Genfereien*, les vaudoiseries paraissent moins drolatiques, un peu ramollies, mais tout aussi dommageables sans doute. En tout cas, la récente élection d'un troisième membre de la Cour des comptes du canton de Vaud ne plaide pas pour la dignité des institutions, encore moins pour celle des élus de droite au Grand Conseil.

En 2003, la nouvelle Constitution vaudoise instituait une Cour des comptes, autorité indépendante composée de cinq magistrats et destinée à compléter le Contrôle cantonal des finances (CCF), partie intégrante de l'administration. Faute d'avoir d'emblée défini les champs de compétences de ces deux instances, l'application de la loi du 21 novembre 2006 sur la Cour des comptes a posé des problèmes

que de sourdes résistances n'ont pas aidé à régler. Pour clarifier le tout, il a donc fallu en passer par une [révision](#) de l'article 166 de la Constitution vaudoise, promptement adopté le 9 juin dernier par 95% des votants. Cette approbation massive ouvrait la voie à deux lois approuvées par le Grand Conseil le 12 mars 2013.

Or, tandis que le texte concernant le [CCF](#), érigé à son tour en autorité indépendante, entré en vigueur moins d'un mois après la votation, la [nouvelle loi](#) sur la Cour des comptes ne développera ses effets qu'en mars 2014, avec l'entrée en fonction de cette autorité dans sa nouvelle composition, réduite de cinq à trois magistrats.

Selon la volonté communément proclamée par le Conseil d'Etat

et les députés, cette réduction devait permettre d'en finir avec l'élection de représentants des partis et privilégier celle de personnes rompues à l'exercice de l'audit et du contrôle de *«l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance, en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité»*.

Voilà qui exige une expertise peu commune, expressément souhaitée dans l'annonce de mise au concours du poste publiée en octobre dernier. Il s'agissait de trouver le *«troisième homme»* de la Cour des comptes, appelé à rejoindre les deux magistrats sortantes, Eliane Rey (PLR, ancienne conseillère municipale de

Lausanne) et Anne Weill-Lévy (Verts, ancienne députée et constituante).

Se sont donc retrouvés en lice, d'un côté un cadre expérimenté du Contrôle fédéral des finances sans appartenance politique connue, et de l'autre un député PLR, viticulteur-œnologue, membre de l'exécutif de La Tour-de-Peilz, président de la Commission des finances du Grand Conseil. Le premier est recommandé par les quatre experts consultés et par la petite moitié des membres de la commission de présentation. Le second trouve l'appui d'une faible majorité de ladite commission.

On sait le résultat final de la course, obtenu le 17 décembre après un report de l'élection, une annulation du premier scrutin et enfin une élection formellement correcte. Le député radical Frédéric Grognoz, réputé proche du grand argentier Pascal Broulis, est élu par 81 voix (PRL et UDC votant compact) contre 65 à Emmanuel Sangra (soutenu par la gauche et les Verts).

Ce printemps, l'ancien libéral qui préside le groupe PLR, Jean-Marc Surer, [jura](#)it que «deux PLR sur trois, c'est trop». Mais c'était compter sans les alliances et

combinaisons auxquelles peuvent donner lieu les élections indirectes. En l'occurrence, l'UDC avait tout intérêt à engager en bloc son bataillon de 27 députés fidèles puisqu'en cas d'élection du député Grognoz, l'enviable présidence de la Commission des finances allait revenir à Michaël Buffat, président du groupe UDC et «*vengeur*» plus ou moins autodésigné de feu Jean-Claude Mermoud, dont la succession avait été ravie par la Verte Béatrice Métraux.

La passion d'occuper

Par-delà le troc politicard du moment, se profilent les prochaines échéances électorales. Le libéral-radical Pascal Broulis aurait envie de monter enfin à Berne à l'automne 2015 et d'y siéger au Conseil des Etats, une ambition réalisable seulement avec l'appui décidé de l'UDC - y compris le cas échéant pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Inversement, au printemps 2017, l'UDC ne peut espérer faire son retour au gouvernement vaudois que si le PLR ne craint pas de devoir lui céder l'un de ses trois sièges.

Dans la présente législature (2012-17), Pascal Broulis, chef du département des finances et

des relations extérieures, persiste à se comporter comme le ministre délégué aux affaires glorieuses et médiatiques du canton. Il peut manœuvrer d'autant plus librement que Pierre-Yves Maillard, président en titre du Conseil d'Etat, n'assume pas pleinement un rôle dont on sait qu'il apprécie peu la fonction représentative.

De tout temps, les radicaux - et désormais par contagion leurs collègues anciennement libéraux - ont pensé la politique moins en termes de rapports de force que d'occupation de positions. C'est donc avec zèle et sans complexe qu'ils s'emploient à s'installer et à demeurer. Telle apparaît leur conception de la durabilité.

Face à tant d'avidité, la gauche semble peu combative, sans appétence, presque indifférente. Dans le cas de la récente élection à la Cour des comptes, elle a un peu laissé filer, sans penser que cette autorité cantonale pouvait contrôler l'utilisation des fonds publics des collectivités locales, villes en tête, à majorité rose-verte le plus souvent. Deux PLR sur trois, c'est effectivement trop. Mais c'est aussi trop tard pour rectifier une situation établie en principe pour cinq ans.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que